



Présentation à l'attention des candidats procédure de qualification ASSC Vaud 2025

Assistant/e en soins et santé communautaire CFC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture Direction générale de l'enseignement postobligatoire





Comment se préparer au travail pratique individuel (TPI)

Pour se préparer de manière optimale, il est indispensable de prendre connaissance des critères exigés et du déroulement de l'examen ainsi que les étapes à respecter. C'est de votre responsabilité de vous renseigner sur ce qui est attendu le jour de votre examen.

(lien direct pour les documents TPI sur slide 4)

2





Devoir du candidat pour le travail pratique individuel (TPI) & les connaissances professionnelles

- Se présenter à l'heure et au lieu indiqué sur la convocation : présenter sa carte d'identité ainsi que la convocation officielle
- Signaler sans délai au chef expert son retard, son absence aux examens de connaissances professionnelles:
 077 470 74 14
- En cas de maladie ou accident, envoyer un certificat médical du jour à l'autorité cantonale (DGEP)





Documents importants TPI ⇒ Lire ces documents

https://www.odasante.ch/fr/professions/#assistante-en-soins-et-santcommunautaire-cfc

- Procédure de qualification
- ♠ Documents; travail pratique individuel TPI ASSC 2025 (3ème puce)
- ¬ Télécharger le Zip ASSC TPI 2025
 - 3. Lire le document n°3: description de déroulement
 - 4. Lire le document n°4: explications
 - 7. Compétences d'examen
 - Planification du travail
 - 10A. Compétences opérationnelles de B1 à H5 & transverses (première ligne du ZIP)
 - 11A. Grille de préparation à la présentation





Etapes du TPI

Etape 1

Etape 2

Etape 3

3 semaines avant le TPI

2 jours ouvrables avant le TPI

Jour du TPI

Entretien avec le supérieur du candidat / FEE / personne présente lors de l'examen

Vous êtes informé par votre FEE des situations

Vous remplissez la planification et la transmettez à votre FEE

Vous préparer la présentation des personnes soignées selon la grille de préparation Transmet sa planification et la présentation de la personne soignée

Justifier les écarts par rapport à la planification initiale

Remplir les 2 derniers critères sur la grille de présentation de la personne soignée (autoévaluation)

Entretien professionnel

DFJC, DGEP





Etape 1: Entretien avec votre formateur.trice

Entretien avec le supérieur du candidat / FEE / personne présente lors de l'examen

- ➤ Environ 3 semaines avant la date de votre travail pratique individuel (TPI) un entretien aura lieu entre votre formateur-trice (FEE ou personne présente le jour du TPI) et vous.
- Cet entretien a pour objectif de vous présenter les compétences que votre formateur trice (FEE ou personne présente le jour du TPI) a choisi et que vous devrez démontrer le jour de votre travail pratique individuel (TPI).
- ➤ Vous signez le document et votre formateur-trice (FEE ou personne présente le jour du TPI) gardera ce document au sein de l'institution et le remettra à l'expert-e 1 le jour du travail pratique individuel (TPI)





Etape 2 Elaborer la planification (document 8)

Vous remplissez la planification et la transmettez à votre FEE

- ➤1-2 jours précédent la date du travail pratique individuel (TPI) votre formateur-trice (FEE ou personne présente le jour j) va vous transmettre le nom des clients choisis. Avec les compétences que vous devez démontrer et en fonction des clients, vous allez établir votre planification de la matinée.
- Mentionner le temps prévu pour chaque compétence.
- Les 7 compétences opérationnelles à évaluer doivent être inscrites dans la planification et sont examinées auprès de plusieurs clients
- Chaque compétence doit être détaillée, en fonction des clients
- Les autres tâches qui font partie de journée de travail sont incluses dans la planification, mais non comptabilisée dans la durée de l'examen (le temps de pause, le temps de colloque, les trajets de déplacement (CMS) ne peuvent pas être comptabilisée dans le temps d'examen)
- ➤ Attention à la durée d'examen qui doit être au minimum de 3h20 et maximum 5h20 de travail effectif. Si ce temps n'est pas respecté l'examen n'est pas validé





Etape 2 Exemple de planification

Heure¶ <u>de</u> ··↩ à·¤	Numéro-de-la-compétence- opérationnelle¤	·Interventions·/·activités¤	
7H00¤	DÉBUT·DE·L'EXAMEN¤		
07°:00¤	H2¤	Lire-documentation-dans-l'ordinateur, rapport, obtenir-une-vue- d'ensemble, planifier-le-travail.¶ (aptitudes-1,2-et-7,-toutes-les-attitudes)¤	
<u>07</u> :15·¶ ¶ ¶ <u>08</u> :00¤	C5··¶ ¶ ¶ B5·¶ ¤	Mme·A∴·démence, hypertension, escarre¶ Toilette-partielle-au·lavabo°: accompagnement (toutes·les·aptitudes·et·attitudes)¶ ¶ Accompagnement·à·la·table·à·manger°: mise·en·place·de·la·table, délégation·si·nécessaire·à·l'aide-soignante.¶ (Toutes·les·aptitudes·sauf·2·et·3·toutes·les·attitudes)¤	
<u>08:</u> 30¤	B1¶ ¶ ¶ B5¤	Monsieur·B:¶ Petite·toilette·et·jambes·au·lit,·haut·du·corps·au·lavabo¶ (Toutes·les·aptitudes·et·attitudes)¶ ¶ Accompagner·à·la·table·à·manger·:·donner·à·manger,·bilan·hydrique·(aptitude·3)·favoriser·l'autonomie.¤	
08:45¶ ¶ ¶ ¶ ¶ ¶ Ω9:20¤	D2·(seulement·glycémie,·prise·de·sang·actuellement·pas·prévue),·¶ ¶ D7/B5¶ ¶ (Ctrl) ▼	Monsieur·C: AVC·avec·hémiplégie·droite,·dysphagie,·diabète·type·2¶ Prise·de·la·glycémie·(toutes·les·aptitudes·et·attitudes)¶ ¶ Observation·de·la·peau·en·prévention·des·escarres¶ (B5·aptitude·2)·¶ ¶ Documentation·électronique·/·Transmissions¤	



Vous préparer la présentation des personnes soignées selon la grille de préparation

Etape 2: Elaborer la présentation de la personne

- ➤ 1-2 jours précédent la date du travail pratique individuel (TPI) formateur-trice (FEE, personne présente le jour J) va vous transmettre le nom des clients choisis.
- Dans les clients choisis, vous devez présenter un seul client que vous allez prendre en charge lors du travail pratique individuel (TPI).
- Vous allez devoir démontrer votre capacité à présenter une personne de manière globale, avec la mise en évidence des points forts, des interventions, et de les justifier à l'aide d'un support et de la grille de présentation 11A





Etape 2

Elaboration de la grille de présentation (document 8)

Vous préparer la présentation des personnes soignées selon la grille de préparation

11A.·Grille·de·préparation·de·la·présentation·pour·la·candidate·/·le·candidat·¶				
П				
lom,·prénom·: → Nom,·prénom → Numéro·de·candidate·/·candidat°:·Nr.·Candidat/e→¶				
Detection (ou plus tôt 1 à 2 jours event le TRIVE				
Date·d'élaboration ·(au·plus·tôt·1·à·2·jours·avant·le·TPI)°:¶ ¶				
ı .a grille de préparation est soumise aux deux expertes / experts <u>avant l'entretien</u> (selon les directives cantonales).¶				
Données·relatives·à·la·situation·¤	n			
Données·de·base·:·¤	n			
Description·de·la·personne·¶ (femme·/·homme,·âge,·origine,·confession,·profession,·initiales)¤	00000 <mark>¤</mark>			
Nommer·et·décrire·le·motif·d'admission·et·diagnostic¶ (soins·à·domicile°:·indication·relat.·aux·interventions·du·service°;·long·séjour°:·motif·d'admission°;·soins·aigus/psychiatrie·et·réadaptation°:·motif-d'admission)·¤	ooooo <mark>n</mark>			
Nommer-au-maximum-2-diagnostics-médicaux-principaux, puis-;-¶ Indiquer-les-diagnostics-infirmiers-qui-sont-en-lien-et-qui-ont- une-importance-pour-les-soins-du-client-pris-en-charge.¶ (p. exdiabète-de-type-2,-diagnostic-infirmierdéficit-de-soins-personnels,- etc.)¤	00000 _M			
Nommer·les·mesures·thérapeutiques·complémentaires¶ (p.·ex.,·physiothérapie,·ergothérapie,,·etc.)¤	°°°°° a			

DFJC, DGEP Janvier 2025

¤

10





Etape 2 Moyens auxiliaires pour la présentation de la personne soignée

Vous préparer la présentation des personnes soignées selon la grille de préparation

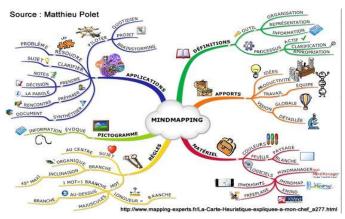
- Par un moyen auxiliaire de votre choix, vous devez démontrer la compréhension de votre situation
- Exemple: tableau des 14 besoins de VH, mind map, power point, flip charp, dessin etc...



OrTra santé-social Vaud

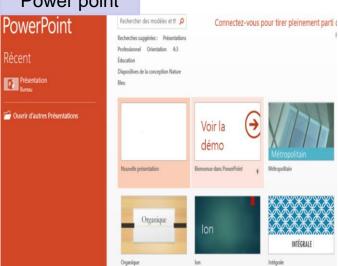
Etape 2

Exemple de moyens auxiliaires pour la présentation de la personne soignée



Exemple mind map

Power point



Exemple de tableau des 14 de VH

Besoins fondamentaux	Manifestations d'indépendance	Ressources	Manifestations de dépendance	Sources de difficultés
Respirer	-Respire seul HTA Stable		-Dyspnée d'effort	Insuf Cardiaque vieillissement
Boire et manger	-Mange seul au restaurant -Dentition saine - Aime l'alimentation proposée -IMC 22,4	Régime non strict App dentaire haut		Diabétique type 2
Éliminer	- Continent U et F		- boit peu -Constipation	Senescence
Se mouvoir et maintenir une bonne posture	Gere ses déplacements Marche dans la R.	-Déambulateur -Fauteuil roulant	-Ne se déplace pas à l'extérieur - incapacité transfert lit fauteuil - chutes	-Faiblesse dans les jambes - Insuf cardiaque -HTA

12 DFJC, DGEP Janvier 2025





Etape 3 Justification des écarts de la planification (document 8)

- ➤ A la fin de la matinée du travail pratique individuel (TPI) vous disposez de 20 minutes (non comptée dans le temps d'examen) pour justifier les écarts par rapport aux interventions/activités planifiées
- > Ce travail n'est pas évalué en tant que tel, mais peut être utilisé lors de l'entretien professionnel

Au·terme·de·la·séquence·d'examen,·la·candidate·/·le·candidat·relève·et·justifie·les·éventuels·écarts·par-rapport·à·la·planification·(cette·étape·n'est·pas·comptée·dans·le·temps·d'examen).

Ex.°:·les·durées·prévues·dans·la·planification·ont-elles·pu·être·respectées°?·Les·interventions·ont-elles·pu·être·réalisées·selon·la·planification°?·Y·a-t-il·eu·des·changements·dans·l'état·de·santé·de·la·cliente·/·du·client-qui·se·sont·répercutés·sur·le·déroulement°?·¶

Heure¶ <u>de</u> ·⊬ à·¤	Numéro·de·la·compétence· opérationnelle¤	·Ecart·par·rapport·aux·interventions·/·activités·planifiées¤
n	ra	α
¤	x	α
x	x	ixi





Etape 3

Auto-évaluation / réflexion personnelle (doc. 11A)

- Après avoir terminer la justification des écarts par rapport à la planification initiale, et avant l'entretien professionnel, vous devez répondre aux 2 derniers critères du document de la présentation de la personne soignée (document 11 A)
- ➤ Ces 2 critères sont une auto-évaluation de votre matinée, cette réflexion permet de vous préparer à l'entretien professionnel de l'après-midi

Réflexion-personnelle-sur-les-interventions-de-soins¤	¤
Nommer et · décrire · une · difficulté · rencontrée · lors · de · la · prise en · charge · auprès · du · client · durant · la · partie · pratique · ¶ Au · niveau · personnel , · expliquer · en · quoi · cela · a · été · difficile · et · justifier · votre · choix (décrire · 1 · · difficulté · et · justifier · le · choix) · · · ·	°°°°° ct
Au-niveau-personnel, nommer-et-décrire-deux-stratégies- différentes-qui-vous-ont-permis-de-surmonter-la-difficulté- rencontrée.¶ Justifier-votre-choix.¤	00000 _{IX}

DFJC, DGEP Janvier 2025 14





Etape 3:

L'entretien professionnel ⇒a lieu l'après-midi du jour du travail pratique individuel (TPI)

- ➤ L'entretien professionnel
- ➤ Il dure 40 minutes et se déroule avec 2 experts (1 et 2)
- ➤ Le candidat démontre ses connaissances approfondies et orientées vers la pratique, préalablement examinées le matin soit:
 - 10 minutes de présentation : le candidat présente la personne choisie; il démontre la capacité à présenter la personne de façon globale, ainsi que sa capacité à argumenter de manière professionnelle.
 - 30 minutes d'entretien : s'appuie sur 3 des 4 domaines des compétences de l'examen pratique (situations concrètes) et se réfère aux compétences opérationnelles examinées préalablement.





Les connaissances professionnelles 2 Juin 2025







Connaissances professionnelles 2 juin 2025

 Questions à partir de situations, qui demandent de la réflexion en lien avec la pratique.
 Faire attention au contexte de la situation et aux compétences demandées

Connaissances professionnelles

- > 3 situations d'une durée d'1 heure chacune
 - les situations portent sur toutes les compétences (CIE et cours théoriques)
- Même examen dans toute la Suisse et même jour, traduit selon les régions linguistiques



2 juin 2025

- Lieu selon convocation: attention aux mesures d'aménagements qui ne sont pas au même endroit
- Ouverture des portes à 7h15
- Venir avec la convocation officielle
- Pièce d'identité officielle (pas de carte étudiant)

L'accès sera refusé aux personnes n'ayant pas de pièce d'identité





Protocole 1 sans mesures d'aménagement La Marive Yverdon - les - Bains

Protocole d'Examen sans mesures d'aménagements

+

Durée	Activité de l'apprenti
Partie 1	De 8h15 à 9h15
5 minutes	Compréhension du document-éventuellement questions de clarifications
55 minutes	Répond aux questions
15 minutes	Pause
Partie 2	De 9h30 à 10h30
5 minutes	Compréhension du document-éventuellement questions de clarifications
55 minutes	Répond aux question
15 minutes	Pause
Partie 3	De 10H45-11H45
5 minutes	Compréhension du document -éventuellement questions de clarifications
55 minutes	Répond aux questions
	11H45 fin d'examen





Protocole 2 avec mesures d'aménagements

_

Protocole d'Examen avec mesures d'aménagements

+‡+

Activité de l'apprenti
De 8h15 à 9h35
Compréhension du document-éventuellement questions de clarifications
Répond aux questions
Pause
De 9h50 à 11h10
Compréhension du document-éventuellement questions de clarifications
Répond aux question
Pause
De 11H25-12H45
Compréhension du document -éventuellement questions de clarifications
Répond aux questions
12H45 fin d'examen





Les règles à respecter

- Se munir de son numéro de candidat (convocation) et pièce d'identité valable
- Les affaires personnelles seront déposées à un endroit prévu à cet effet, durant les pauses il est interdit de récupérer des affaires personnelles, y compris téléphone portable
- Stylo/plume OK, pas de plumier
- Pas de stylo effaçable
- Les erreurs ne doivent pas être effacées, mais barrées = barrées, Tipex interdit
- L'utilisation du crayon papier est interdite sur les examens rendus
- Calculatrice OK (non programmable) pas d'utilisation du téléphone portable
- Pas de montre connectée
- Les téléphones portables et autres appareils sont éteints avant l'examen
- Pas de dictionnaire
- Ecrire de manière lisible (attention aux ratures)
- Être attentif à bien lire les questions et au nombre de réponses à donner
- Attention, les premières réponses sont prises en considération
- Toutes les abréviations utilisées devront être clairement définies





Communication des résultats d'examens

- Les résultats seront communiqués par courrier postal. Ils seront expédiés par la DGEP en juin 2025 en courrier A pour les candidat-e-s qui auront réussi et en courrier recommandé pour les candidat-e-s en échec.
- L'employeur reçoit également une copie en courrier A
- Chaque candidat-e recevra donc en juin 2025 une lettre avec ses résultats d'examen; le CFC sera distribué lors de la cérémonie prévue à cet effet le vendredi 27 juin 2025
- ATTENTION: pour les candidats frontaliers, qui n'ont pas donnés d'adresse en Suisse, la réception des résultats seront plus tardifs.
 - Consultation des épreuves en cas d'échec :

Jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2025 à Aoris- OrTra santé-social, Rue de Genève 88 B, 1004 Lausanne





Arrivée tardive

- L'accès à l'examen demeure réservé et aucun temps supplémentaire ne sera accordé.
- La-e candidat-e est retard s'annonce auprès de la cheffe experte.
- L'heure, c'est l'heure, soyez attentifs



Motif d'empêchement

- Maladie, accident attesté par un <u>certificat médical</u>
 - Le-la candidat-e téléphone à la DGEP en 1^{er} lieu, puis en informe la cheffe experte au 077/470.74.14
 - Le-la candidate envoie de suite le certificat médical à la DGEP
- Durant toute la procédure de qualification (dès le 1^{er} jour),
 le-la candidat-e a l'obligation d'informer sans délai la DGEP s'il est sous certificat médical même à temps partiel.



Abandon

 Si abandon lors des examens sans motif valable : les travaux non exécutés sont notés « 1 »





Droit de recours

- Si un-e candidat-e conteste le résultat de l'examen (sur la forme & non-pas sur le contenu), il-elle a le droit de consulter son dossier et de déposer un recours dans le délai légal, réglé au niveau cantonal
 - Vaud : 10 jours dès réception des résultats et
 - CHF 400.- d'avance de frais
- Tout recours doit être dûment motivé et signé par le-la candidat-e, adressé au Département de la Formation, la Jeunesse et de la Culture. Le juriste cantonal confirme la réception du recours
- Si le délai de paiement (CHF 400.-) est dépassé, le recours est considéré comme irrecevable



Contact

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à :

DGEP Cheffe-experte

Rue St-Martin 24 Fanny Jenni 1014 Lausanne 077/470.74.14

Renaud Badan 021 316 37 52 renaud.badan@vd.ch fanny.jenni@aoris.ch



Communication des résultats d'examens

Pendant la procédure, aucun résultat ne sera communiqué!







Bonne préparation et bonne chance!



